

**Arrêté de création et de nomination du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste n° 261547 « Histoire de l'art de la première modernité européenne, échanges et transferts (XVe-XVIIe siècles) »**

La Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,5° et L. 952-6-1 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants et 26-I-1° et 33 ;

Vu le décret n° 2022-822 du 16 mai 2022 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;

Vu la délibération n° CACR-EC/2026-04-14/01 du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du 14 avril 2026 portant création du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste n° 261547 « Histoire de l'art de la première modernité européenne, échanges et transferts (XVe-XVIIe siècles) » ;

Vu la délibération n° CACR-EC/2026-04-14/02 du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du 14 avril 2026 portant nomination du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste n° 261547 « Histoire de l'art de la première modernité européenne, échanges et transferts (XVe-XVIIe siècles) » ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Un comité de sélection chargé, dans une première séance d'examiner les candidatures, puis dans une deuxième séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur le poste n° 261547 « Histoire de l'art de la première modernité européenne, échanges et transferts (XVe-XVIIe siècles) », pour une prise de fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

## **Article 2**

Sont nommés membres du comité de sélection pour le poste désigné ci-dessus :

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Interne ou externe</b>	<b>Spécialiste ou non spécialiste</b>
Monsieur	HENDLER	Sefy	Interne	Spécialiste
Monsieur	PLAGNIEUX	Philippe	Interne	Spécialiste
Monsieur	WEEMANS	Michel	Interne	Spécialiste
Madame	HASSID	Sarah	Interne	Spécialiste
Madame	FALQUE	Ingrid	Externe	Spécialiste
Madame	BOUDIER	Valerie	Externe	Spécialiste
Monsieur	KOERING	Jeremie	Externe	Spécialiste
Madame	FENECH	Antonella	Externe	Spécialiste
Madame	IMBERT	Anne-Laure	Externe	Spécialiste
Monsieur	TOSCANO	Gennaro	Externe	Spécialiste
Madame	TREBOSC	Delphine	Externe	Spécialiste
Monsieur	RIVOLETTI	Daniele	Interne	Spécialiste
Madame	CHALLINE	Eleonore	Interne	Spécialiste
Monsieur	RUIZ SOTO	Hector	Externe	Spécialiste

## **Article 3**

Sont nommés président et vice-président du comité de sélection créé pour le poste désigné ci-dessus :

- Monsieur Sefy HENDLER, président ;
- Monsieur Michel WEEMANS, vice-président.

## **Article 4**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 avril 2026

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

### **Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours comme suit :*

- *soit d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la décision, auprès de la Présidente de l'université ;*
- *soit d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, devant le tribunal administratif de Paris, situé 7, rue de Jouy, 75004 Paris.*